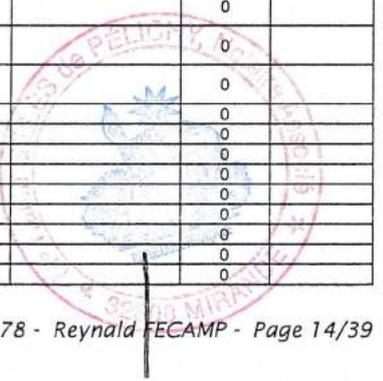


Tableau séquentiel des mesures des parties privatives

Date d'intervention : 09 décembre 2010
 Date d'édition : 13 décembre 2010
 Taux de référence (seuil) : 1,0 mg/cm²
 Numéro de dossier : 2010-12-5178
 Nombre de mesures : 310
 Nombre de mesures positives : 0 sur 128 unités de diagnostic analysées

Adresse du bien: 5 rue du Chevrier
65220 TRIE SUR BAISE

N° de Mesure	Local	Unité de diagnostic / Zone	Substrat	Revêtement apparent	Prise de mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat de conservation ou observation	Classement	Dégradations
53	Idem	Plafond PL	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
54	Idem	Plafond PL	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
55	Idem	Plafond PL	Baies vitrées alu		NON MESUREE		Abs revêtement		
56	Idem	Pannes	Bois	Vernie	Milieu	< 0,5		0	
57	Idem	Pannes	Bois	Vernie	Milieu	< 0,5		0	
58	Idem	Encadrement	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
59	Idem	Encadrement	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
60	Idem	Escalier	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
61	Idem	Escalier	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
62	Maison Rdc WC	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
63	Idem	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
64	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
65	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
66	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
67	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
68	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
69	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
70	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
71	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
72	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
73	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
74	Idem	Mur D	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
75	Idem	Mur D	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
76	Idem	Mur D	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
77	Idem	Mur D	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
78	Idem	Plafond PL	Peinture		Milieu	< 0,5		0	
79	Idem	Plafond PL	Peinture		Milieu	< 0,5		0	
80	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
81	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
82	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
83	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
84	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
85	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
86	Maison 1er étage Palier	Plinthe(s) B	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
87	Idem	Plinthe(s) B	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
88	Idem	Plinthe(s) C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
89	Idem	Plinthe(s) C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
90	Idem	Plinthe(s) D	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
91	Idem	Plinthe(s) D	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
92	Idem	Plinthe(s) F	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
93	Idem	Plinthe(s) F	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
94	Idem	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
95	Idem	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
96	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
97	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
98	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
99	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
100	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
101	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
102	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
103	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
104	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
105	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
106	Idem	Mur E	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
107	Idem	Mur E	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
108	Idem	Mur E	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
109	Idem	Mur E	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
110	Idem	Mur F	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
111	Idem	Mur F	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
112	Idem	Mur F	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
113	Idem	Mur F	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
114	Idem	Plafond PL	Bois		Milieu	< 0,5		0	
115	Idem	Plafond PL	Bois		Milieu	< 0,5		0	
116	Idem	Poteaux	Bois		Milieu	< 0,5		0	
117	Idem	Poteaux	Bois		Milieu	< 0,5		0	
118	Idem	Rambarde	Bois		Milieu	< 0,5		0	
119	Idem	Rambarde	Bois		Milieu	< 0,5		0	
120	Idem	Ouvrant intérieur Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
121	Idem	Ouvrant intérieur Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
122	Idem	Ouvrant extérieur Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
123	Idem	Ouvrant extérieur Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
124	Idem	Dormant Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
125	Idem	Dormant Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
126	Maison 1er étage Chambre 1	Plinthe(s) A	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
127	Idem	Plinthe(s) A	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
128	Idem	Plinthe(s) B	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
129	Idem	Plinthe(s) B	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
130	Idem	Plinthe(s) C	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
131	Idem	Plinthe(s) C	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
132	Idem	Plinthe(s) D	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	



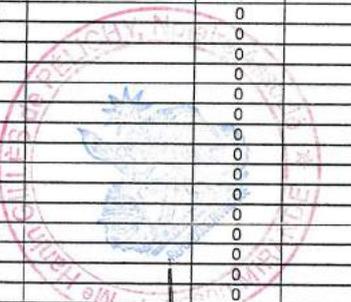
RF DP CP

Tableau séquentiel des mesures des parties privatives

Date d'intervention : 09 décembre 2010
 Date d'édition : 13 décembre 2010
 Taux de référence (seuil) : 1,0 mg/cm²
 Numéro de dossier : 2010-12-5178
 Nombre de mesures : 310
 Nombre de mesures positives : 0 sur 128 unités de diagnostic analysées

Adresse du bien: 5 rue du Chevrier
 bien: 65220 TRIE SUR BAISE

N° de Mesure	Local	Unité de diagnostic / Zone	Substrat	Revêtement apparent	Prise de mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat de conservation ou observation	Classement	Dégradations
133	Idem	Plinthe(s) D	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
134	Idem	Plinthe(s) E	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
135	Idem	Plinthe(s) E	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
136	Idem	Plinthe(s) F	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
137	Idem	Plinthe(s) F	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
138	Idem	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
139	Idem	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
140	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
141	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
142	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
143	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
144	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
145	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
146	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
147	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
148	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
149	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
150	Idem	Mur D	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
151	Idem	Mur D	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
152	Idem	Mur D	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
153	Idem	Mur D	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
154	Idem	Mur E	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
155	Idem	Mur E	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
156	Idem	Mur E	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
157	Idem	Mur E	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
158	Idem	Mur F	Papier peint		Bas droite	< 0,5		0	
159	Idem	Mur F	Papier peint		Bas droite	< 0,5		0	
160	Idem	Mur F	Papier peint		Haut gauche	< 0,5		0	
161	Idem	Mur F	Papier peint		Haut gauche	< 0,5		0	
162	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
163	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
164	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
165	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
166	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
167	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
168	Idem	Ouvrant intérieur Fenêtre E	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
169	Idem	Ouvrant intérieur Fenêtre E	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
170	Idem	Ouvrant extérieur Fenêtre E	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
171	Idem	Ouvrant extérieur Fenêtre E	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
172	Idem	Dormant Fenêtre E	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
173	Idem	Dormant Fenêtre E	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
174	Idem	Ouvrant intérieur Volet E	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
175	Idem	Ouvrant intérieur Volet E	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
176	Idem	Ouvrant extérieur Volet E	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
177	Idem	Ouvrant extérieur Volet E	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
178	Idem	Ferronnerie Volet E	Bois	Verni		< 0,5		0	
179	Idem	Ferronnerie Volet E	Bois	Verni		< 0,5		0	
180	Idem	Placard penderie	Bois	Papier-Peint	Milieu	< 0,5		0	
181	Idem	Placard penderie	Bois	Papier-Peint	Milieu	< 0,5		0	
182	Idem	Plafond PL	Peinture		Milieu	< 0,5		0	
183	Idem	Plafond PL	Peinture		Milieu	< 0,5		0	
184	Idem	Pannes	Bois	Vernie	Milieu	< 0,5		0	
185	Idem	Pannes	Bois	Vernie	Milieu	< 0,5		0	
186	Maison 1er étage Chambre 2	Plinthe(s) A	Bois		Milieu	< 0,5		0	
187	Idem	Plinthe(s) A	Bois		Milieu	< 0,5		0	
188	Idem	Plinthe(s) B	Bois		Milieu	< 0,5		0	
189	Idem	Plinthe(s) B	Bois		Milieu	< 0,5		0	
190	Idem	Plinthe(s) C	Bois		Milieu	< 0,5		0	
191	Idem	Plinthe(s) C	Bois		Milieu	< 0,5		0	
192	Idem	Plinthe(s) D	Bois		Milieu	< 0,5		0	
193	Idem	Plinthe(s) D	Bois		Milieu	< 0,5		0	
194	Idem	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
195	Idem	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
196	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
197	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
198	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
199	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
200	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
201	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
202	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
203	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
204	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
205	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
206	Idem	Mur D	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
207	Idem	Mur D	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
208	Idem	Mur D	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
209	Idem	Mur D	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
210	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
211	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
212	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
213	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
214	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
215	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
216	Idem	Ouvrant intérieur Fenêtre C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
217	Idem	Ouvrant intérieur Fenêtre C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	



RF DP CP

Tableau séquentiel des mesures des parties privatives

Date d'intervention : 09 décembre 2010
 Date d'édition : 13 décembre 2010
 Taux de référence (seuil) : 1,0 mg/cm²
 Numéro de dossier : 2010-12-5178
 Nombre de mesures : 310
 Nombre de mesures positives : 0 sur 128 unités de diagnostic analysées

Adresse du bien : 5 rue du Chevrier
 bien: 65220 TRIE SUR BAISE

N° de Mesure	Local	Unité de diagnostic / Zone	Substrat	Revêtement apparent	Prise de mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat de conservation ou observation	Classement	Dégradations
218	Idem	Ouvrant extérieur Fenêtre C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
219	Idem	Ouvrant extérieur Fenêtre C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
220	Idem	Dormant Fenêtre C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
221	Idem	Dormant Fenêtre C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
222	Idem	Ouvrant intérieur Volet C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
223	Idem	Ouvrant intérieur Volet C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
224	Idem	Ouvrant extérieur Volet C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
225	Idem	Ouvrant extérieur Volet C	Bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
226	Idem	Ferronnerie Volet C	Bois	Verni		< 0,5		0	
227	Idem	Ferronnerie Volet C	Bois	Verni		< 0,5		0	
228	Idem	Plafond PL	Peinture		Milieu	< 0,5		0	
229	Idem	Plafond PL	Peinture		Milieu	< 0,5		0	
230	Idem	Pannes	Bois	Vernie	Milieu	< 0,5		0	
231	Idem	Pannes	Bois	Vernie	Milieu	< 0,5		0	
232	Maison 1er étage Placard	Mur	Lambris bois		NON MESUREE		Abs revêtement		
233	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
234	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
235	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
236	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
237	Idem	Plafond PL	Lambris bois		NON MESUREE		Abs revêtement		
238	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
239	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
240	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
241	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
242	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
243	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
244	Maison 1er étage Salle de bains	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
245	Idem	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
246	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
247	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
248	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
249	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
250	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
251	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
252	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
253	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
254	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
255	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
256	Idem	Plafond PL	Lambris bois		Milieu	< 0,5		0	
257	Idem	Plafond PL	Lambris bois		Milieu	< 0,5		0	
258	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
259	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
260	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
261	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
262	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
263	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
264	Idem	Baie vitrée	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
265	Idem	Baie vitrée	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
266	Idem	Ouvrant intérieur Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
267	Idem	Ouvrant intérieur Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
268	Idem	Ouvrant extérieur Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
269	Idem	Ouvrant extérieur Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
270	Idem	Dormant Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
271	Idem	Dormant Fenêtre de toit	Bois		Milieu	< 0,5		0	
272	Maison 1er étage Chambre 3	Plinthe(s) A	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
273	Idem	Plinthe(s) A	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
274	Idem	Plinthe(s) B	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
275	Idem	Plinthe(s) B	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
276	Idem	Plinthe(s) C	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
277	Idem	Plinthe(s) C	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
278	Idem	Plinthe(s) D	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
279	Idem	Plinthe(s) D	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
280	Idem	Plinthe(s) E	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
281	Idem	Plinthe(s) E	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
282	Idem	Plinthe(s) F	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
283	Idem	Plinthe(s) F	Bois	+	Milieu	< 0,5		0	
284	Idem	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
285	Idem	Mur A	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
286	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
287	Idem	Mur A	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
288	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
289	Idem	Mur B	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
290	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
291	Idem	Mur B	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
292	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
293	Idem	Mur C	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
294	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
295	Idem	Mur C	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
296	Idem	Mur D	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
297	Idem	Mur D	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
298	Idem	Mur D	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	

RF AP CP

Tableau séquentiel des mesures des parties privatives

Date d'intervention : 09 décembre 2010
 Date d'édition : 13 décembre 2010
 Taux de référence (seuil) : 1,0 mg/cm²
 Numéro de dossier : 2010-12-5178
 Nombre de mesures : 310
 Nombre de mesures positives : 0 sur 128 unités de diagnostic analysées

Adresse du bien: 5 rue du Chevrier
 bien: 65220 TRIE SUR BAISE

N° de Mesure	Local	Unité de diagnostic / Zone	Substrat	Revêtement apparent	Prise de mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat de conservation ou observation	Classement	Dégradations
299	Idem	Mur D	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
300	Idem	Mur E	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
301	Idem	Mur E	Peinture		Bas droite	< 0,5		0	
302	Idem	Mur E	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
303	Idem	Mur E	Peinture		Haut gauche	< 0,5		0	
304	Idem	Mur F	Papier peint		Bas droite	< 0,5		0	
305	Idem	Mur F	Papier peint		Bas droite	< 0,5		0	
306	Idem	Mur F	Papier peint		Haut gauche	< 0,5		0	
307	Idem	Mur F	Papier peint		Haut gauche	< 0,5		0	
308	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
309	Idem	Ouvrant extérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
310	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
311	Idem	Dormant Porte	Bois	Peinture		< 0,5		0	
312	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
313	Idem	Ouvrant intérieur Porte	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
314	Idem	Baie vitrée C	Bois		NON MESUREE		Abs revêtement		
315	Idem	Fenêtre de toit	Bois		NON MESUREE		Abs revêtement		
316	Idem	Plafond PL	Lambris bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
317	Idem	Plafond PL	Lambris bois	Verni	Milieu	< 0,5		0	
318	Idem	Pannes	Bois		NON MESUREE		Abs revêtement		
319	Idem	Pannes	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
320	Idem	Pannes	Bois	Peinture	Milieu	< 0,5		0	
321						1,0	ETALONNAGE		

Légende des Etats de conservation ou observations :
 NV = Non Visible - ND = Non Dégradé - D = Dégradé - EU = Etat d'Usage

Légende des dégradations :
 A : local présentant au moins 50% d'unité de diagnostic classe 3.
 B : local présentant au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré.
 C : local présentant des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce.
 D : local présentant plusieurs unités de diagnostic recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

Légende des classements :
 0 : mesure inférieure au seuil.
 1 : mesure supérieure au seuil et état NV ou ND.
 2 : mesure supérieure au seuil et état EU.
 3 : mesure supérieure au seuil et état D.

----- FIN DES MESURES -----

Identification des parties d'immeuble n'ayant pu être examinées, et justification

Parties d'immeuble	Justification
NEANT	



Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels, des essais et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. Les exigences techniques faisant l'objet du présent diagnostic procèdent de la prévention des risques liés à l'état de l'installation électrique et à son utilisation (*électrification, électrocution, incendie*). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

Le champ d'application du diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation d'électricité privative des immeubles à usage d'habitation située en aval du disjoncteur de branchement de cette installation. Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits de toutes tensions et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique, exception faite des réseaux de communication. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative. Le diagnostic ne concerne pas les circuits internes des matériels d'utilisation destinés à être reliés à l'installation électrique fixe. L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans déplacement de meubles, ni démontage de l'installation électrique (*hormis le capot des tableaux électriques*), ni destruction des isolants des câbles. L'intervention de l'opérateur ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant signale à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.). Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant :

- fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances soient accessibles ;
- s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur ;
- fait en sorte que les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic soient accessibles.

Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas satisfaite ou si les vérifications nécessitant une coupure ne peuvent pas être faites, le diagnostic ne peut être réalisé en totalité. La responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.

La responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés. Elle ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de tout ou partie de l'installation ainsi qu'au risque de non réenclenchement de l'appareil de coupure.

CONCLUSION

Patrick FERDINAND, Diagnostiqueur AGENDA, après diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité, atteste que :
L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir.

Pour toute partie d'immeuble non contrôlée, le propriétaire devra rendre l'accès sécurisé possible et nous contacter pour un complément d'expertise (*coût de la contre visite : Gratuite*).

A défaut, les conclusions du présent rapport ne seront réputées définitives que pour les parties effectivement contrôlées.

Préconisation(s) prioritaire(s) :

- Eloigner à plus de 60cm du receveur les matériels de classe 1 ou bien les remplacer par du matériel de classe 2, ou encore placer le matériel à une hauteur supérieure à 2.25m dans la pièce d'eau.
- Faire vérifier la sélectivité du disjoncteur de branchement car son temps de coupure est plus rapide que celui du disjoncteur différentiel haute sensibilité.

Notre intervention a été réalisée conformément à l'ordre de mission du 08 décembre 2010

Date de l'intervention : 09/12/2010 de 16h00 à 18h30 (*Durée : 02h30*)

Nom de l'intervenant : Bernard VIDOU - Certification n°C044 valide du 20/11/2008 au 19/11/2013

Validité du présent constat : Trois ans, jusqu'au 08/12/2013

Fait à MONTREJEAU, le 11 décembre 2010, en deux (2) exemplaires originaux



"ANNEXÉ A LA MINUTE
D'UN ACTE REÇU PAR LE
NOTAIRE SOUSSIGNE"

Amiante - Métrage - Plomb - Termites - Mise en copropriété - Constats Robien - Gas - Logement décent
N.S.H/P.T.Z. - Performance Énergétique - Diagnostic Technique Immobilier - Dossier Technique Amiante



CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND
Agence : 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU - Siège : 22 rue Henri Maninat 6380 OSSUN
Tél 05.62.32.89.57 - Fax 05.62.32.88.81 - Mobile : 06.82.35.01.63
Site Internet : www.agendaferdinand.com e-mail : cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr

Siret 494 595 853 00016 - APE 743B
Assurance RCP n° 113 522 100 et n° 113 522 101 par M.M.A. - Garantie : 3 000 000 €
Chaque membre du réseau AGENDA est juridiquement et financièrement indépendant



SYNTHESE DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt), en faisant appel à un installateur électricien qualifié.

Les anomalies constatées concernent :

- La prise de terre et l'installation de mise à la terre
- Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
- Des matériels électriques présentant des risques de contact direct
- Des conducteurs non protégés mécaniquement

Autres vérifications (informatives) :

- L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA (absence de risque d'électrocution)

Constatations diverses

- L'ampoule près de la baignoire est en zone 2 avec une hauteur inférieure à 2.25m.

DÉTAILS DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

Les points de contrôle réalisés sont ceux exigés par la norme XP C 16-600. Ne sont répertoriés ici que les contrôles révélant une anomalie, exception faite de ceux constatant un aspect positif global de l'installation électrique (cf. « Informations complémentaires »), ainsi que ceux listant certaines caractéristiques de l'installation (index du compteur, protections contre les surintensités, etc.).

Les équipements décrits sont ceux qui sont visibles lors du contrôle, c'est-à-dire non masqués par des meubles, revêtements, etc. Ce diagnostic ne fournit pas de solutions (*indépendance des corps de métiers*) : son objectif est d'évaluer l'état de sécurité de l'installation intérieure d'électricité.

En ce qui concerne les anomalies relevées, le numéro d'article correspond à la référence des anomalies selon la norme XP C 16-600. Le descriptif des risques encourus par type d'anomalie figure en fin de rapport.

Informations générales

Caractéristiques de l'installation

Caractéristique	Valeur
Distributeur d'électricité	EDF
L'installation est sous tension	Oui
Type d'installation	Monophasé
Année d'installation	Inconnue

Tableau de comptage

Localisation : Maison Rez de chaussée Cuisine

Caractéristique	Valeur
Index HP	0
Index HC	032015

Disjoncteur de branchement

Localisation : Maison Rez de chaussée Cuisine

Caractéristique	Valeur
Calibre	30 / 60 A
Intensité de réglage	45 A
Différentiel	500 mA
Section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition principal	Cuivre 25 mm ²



Prise de terre

Localisation : Maison Rez de chaussée Cuisine

Caractéristique	Valeur
Résistance	20 Ohms
Section du conducteur de terre	Non Vérifiable
Section du conducteur principal de protection	Non Vérifiable
Section du conducteur de liaison équipotentielle principale	Non Vérifiable

Tableau de répartition principal

Localisation : Maison Rez de chaussée Cuisine

- Dispositifs différentiels :

Qté	Type	Calibre	Sensibilité
1	Interrupteur	63 A	30 mA

- Protection contre les surintensités :

Qté	Type protection	Calibre protection	Section Ph + N	Section PE
1	Disjoncteur	2 A	1,5 mm ²	Non vérifiable
3	Disjoncteur	10 A	1,5 mm ²	Non vérifiable
5	Disjoncteur	16 A	2,5 mm ²	Non vérifiable
12	Disjoncteur	20 A	2,5 mm ²	Non vérifiable
1	Disjoncteur	32 A	10 mm ²	Non vérifiable

PH + N = Conducteur de Phase + Conducteur de Neutre / PE = Conducteur de protection (terre)

Eléments non vérifiables

N° article	Libellé des anomalies	Photo
B3.3.2 a	Présence d'un conducteur de terre (de la prise de terre à la barrette de terre ou éventuellement au tableau de répartition principal) Localisation : Prise de terre	
B3.3.4 a	Présence d'une liaison équipotentielle principale Localisation : Prise de terre	
B3.3.5 a	Présence d'un conducteur principal de protection (de la barrette de terre au tableau de répartition principal) Localisation : Prise de terre	
B3.3.6 a	Tout circuit équipé d'un conducteur de protection Localisation : Tableau de répartition principal	
B4.3 a	Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit Localisation : Tableau de répartition principal	

Locaux ne contenant ni baignoire ni douche**Anomalies**

N° article	Libellé des anomalies	Photo
B7.3 c	Des conducteurs ne sont pas placés dans des conduits, goulottes ou plinthes en matière isolante jusqu'à leur pénétration dans le matériel électrique qu'ils alimentent. Localisation : Maison Rez de chaussée Cuisine, Maison 1er étage Salle de bains	
B7.3 d	L'installation électrique comporte des matériels électriques dont les parties actives nues sous tension sont accessibles. Localisation : Maison Rez de chaussée Cuisine, Maison 1er étage Salle de bains	

Eléments non vérifiables

N° article	Libellé des anomalies	Photo
B8.3 c	Absence de conducteur repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme conducteur actif	

Maison 1er étage Salle de bainsAnomalies

N° article	Libellé des anomalies	Photo
B3.3.6 d	La valeur mesurée de la continuité des conducteurs de protection, entre la barrette de terre du tableau de répartition et la broche de terre des socles de prise de courant ou la masse des appareils d'utilisation de classe I, est supérieure à 2 ohms. Précision : Le luminaire métallique sous la glace.	001
B6.3.1 a	Local contenant baignoire ou douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement du matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier, respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Précision : Matériel de classe I en zone 2	002
B7.3 c	Des conducteurs ne sont pas placés dans des conduits, goulottes ou plinthes en matière isolante jusqu'à leur pénétration dans le matériel électrique qu'ils alimentent.	003
B7.3 d	L'installation électrique comporte des matériels électriques dont les parties actives nues sous tension sont accessibles.	003

Eléments non vérifiables

N° article	Libellé des anomalies	Photo
B5.3 a	Présence d'une liaison équipotentielle supplémentaire	
B6.3.1 a	IP adapté pour tous les matériels Motif : Absence de capot avec indice de protection de l'ampoule située proche de la baignoire.	

Informations complémentaires

N° article	Libellé des informations	Photo
B11 a	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.	



OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS

Les numéros d'article correspondant aux anomalies et aux informations complémentaires sont classés en groupes (B + 1 chiffre) identifiant les types de risques encourus, conformément à la norme XP C 16-600. Chaque numéro d'article est composé du numéro du groupe auquel il est rattaché, suivi d'une série de chiffres plus éventuellement une lettre. Les groupes concernés sont surlignés.

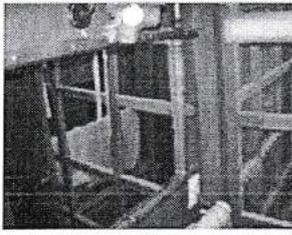
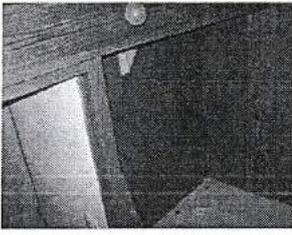
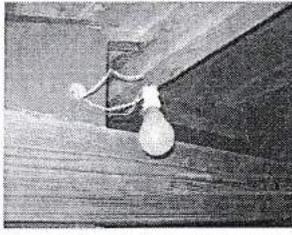
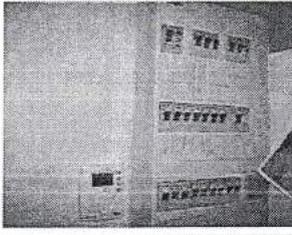
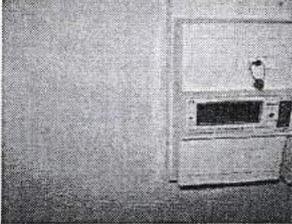
Anomalies identifiées

N°	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B1	Appareil général de commande et de protection Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
B2	Protection différentielle à l'origine de l'installation Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B3	Prise de terre et installation de mise à la terre Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B4	Protection contre les surintensités Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un capot, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B10	Piscine privée Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

N°	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chocs électriques (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien.....). Socles de prise de courant de type à obturateurs L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Photographies

001	002	003	004
			
005	006		
			

Localisation	Photo
Tableau de répartition principal	004
Tableau de comptage	005
Disjoncteur de branchement	006

IDENTIFICATION DES PARTIES D'IMMEUBLE N'AYANT PU ETRE VISITEES

Parties d'immeuble	Justification
NEANT.	



Le décret 2006-1147 du 14 septembre 2006 a rendu obligatoire l'annexion d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) lors de la vente d'un bien immobilier à compter du 1er novembre 2006.

Le DPE est un des dispositifs importants du Plan Climat pour renforcer les économies d'énergie et réduire par 4 à 5 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 dans le domaine du bâtiment.

Il permet au propriétaire d'un logement :

- D'être informé sur les caractéristiques thermiques du bien et sur ses consommations d'énergie,
- D'être sensibilisé à la lutte contre l'émission des gaz à effet de serre, par les «étiquettes énergie et climat» qui classeront le bien en fonction d'une échelle en sept classes A à G,
- D'être incité à réaliser des travaux d'économie d'énergie, grâce à des recommandations qui indiqueront le coût des travaux ou des équipements, les économies réalisables et le retour sur investissement.

Evaluation en % du taux de déperdition d'énergie par postes du bien immobilier diagnostiqué



"ANNEXÉ A LA MINUTE
D'UN ACTE REÇU PAR LE
NOTAIRE SOUSSIGNÉ"

Schéma représentant le résultat actuel du diagnostic de performance énergétique pour le bien immobilier diagnostiqué

le 28 03 11



Diagnostic de performance énergétique - Logement (6-1)

N°dossier : 2010-12-5178 Maison F4
 Valable jusqu'au : 09/12/2020
 Type de bâtiment : Maison individuelle
 Année de construction : <1974
 Surface habitable : 122,00 m²
 Adresse : 5 RUE DU CHEVRIER
 65220 TRIE SUR BAISE

Date Diag : 09/12/2010
 Date Visite : 09/12/2010
 Diagnostiqueur :
 BERNARD VIDOU
 CABINET D'EXPERTISES
 PFERDINAND 16 RUE DU BARRY
 31210 MONTREJEAU
 Certification n°C044 valide du
 1/10/2007 au 30/09/2012

Signature :



Propriétaire :
 Nom : FECAMP Reynald
 Adresse : 5 RUE DU CHEVRIER
 65220 TRIE SUR BAISE

Propriété. des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL, version 3CLv15c, prix moyens indexés au 15/08/2006

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	17226 kWh _{EF} (électricité)	44443 kWh _{EP}	1560,68 €
Eau chaude sanitaire	2728 kWh _{EF} (électricité)	7038 kWh _{EP}	178,40 €
Refroidissement	/	/ kWh _{EP}	/ €
CONSOMMATIONS D'ENERGIE ANNUELLE POUR LES USAGES RECENSES	19954 kWh _{EF} (électricité)	51481 kWh _{EP}	1928,93 € Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire)

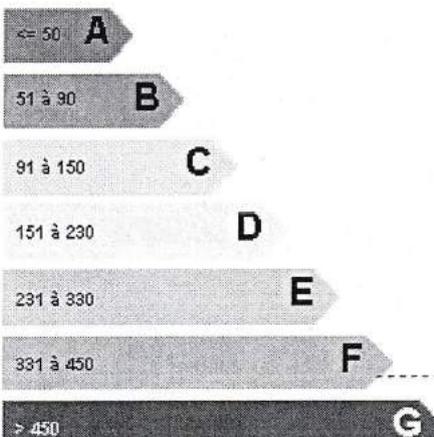
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 422,0 kWh_{EP}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 26,3 kg éqCO₂/m².an

Logement économe

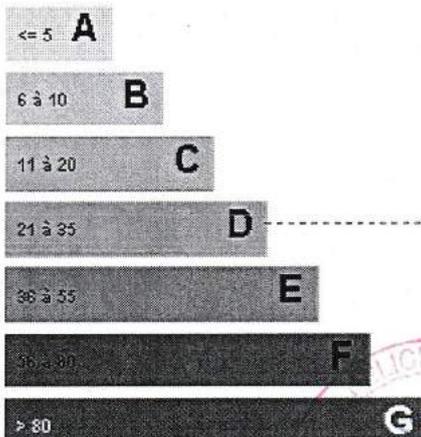


Logement énergivore

Logement

422
kWh_{EP}/m².an

Faible émission de GES



Forte émission de GES

Logement

26
kg éqCO₂/m².an